

**Rectorat
de l'académie de Nice**

**Direction de l'Action
Pédagogique et des
Inspections**

Affaire suivie par :
Emmanuel DENISE
Jean-Pierre NUZZO
IEN ET EG

Téléphone
04 93 53 71 50/51

Mél.
jpr-ia@ac-nice.fr

**53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2**

Les Inspecteurs de l'Éducation
Nationale de mathématiques
physique-chimie

à

Mesdames et Messieurs les
professeurs de mathématiques
physique-chimie

S/c du chef d'établissement

Nice, le 1^{er} septembre 2024

Objet : Lettre d'information relative à l'année scolaire 2024/2025

Chers (ères) collègues,

En ce début d'année scolaire, nous espérons que chacun d'entre vous a pu effectuer sa rentrée dans les meilleures conditions.

Nous tenons tout d'abord à vous remercier pour la qualité de votre investissement qui a contribué à la réussite et à l'épanouissement de nos élèves au cours de l'année scolaire passée. Nous vous exprimons par ailleurs notre reconnaissance pour votre contribution aux examens qui a permis le bon déroulement de la session 2024. Nous saluons de même l'implication des tuteurs et des formateurs qui accompagnent leurs collègues dans leur parcours professionnel.

Nous souhaitons la bienvenue à tous les professeurs nouvellement nommés dans l'académie et à tous ceux qui exerceront pour la première fois des fonctions d'enseignement. Nous savons pouvoir compter sur les équipes en place pour leur réserver le meilleur accueil. N'hésitez pas à ouvrir les portes de vos classes aux collègues qui entrent dans le métier afin d'échanger sur les pratiques pédagogiques.

Cette année scolaire voit l'application de l'ensemble des mesures de la réforme du lycée professionnel. Comme vous le savez, cette réforme a pour objectifs de lutter contre le décrochage scolaire, d'améliorer la réussite des élèves dans leurs poursuites d'études ou leur insertion professionnelle. Un accent particulier est mis sur la personnalisation du parcours et l'accompagnement des transitions. En ce qui concerne nos deux disciplines, nous sommes plus particulièrement concernés par :

- la généralisation de la mesure 2 qui offre plus de latitude aux professeurs de mathématiques et de français dans la constitution des groupes réduits en fonction des besoins des élèves des classes de seconde et de première professionnelle ; cette mesure, dont nous ne sous-estimons pas les difficultés de mise œuvre pour les établissements, nous semble être un levier important pour faire progresser les élèves en mathématiques et en français ;



nous poursuivrons l'accompagnement initié l'année dernière sous la forme de visioconférences et de formations en présentiel en collaboration avec les IEN de Lettres — Histoire-Géographie ;

- la généralisation de la mesure 3 : « Permettre aux élèves de choisir des options » à l'ensemble des lycées professionnels ; cette offre de nouvelles activités permet un enrichissement des parcours des jeunes, l'ouverture culturelle, l'acquisition et la valorisation de compétences complémentaires ; ces activités formatrices choisies par l'élève sont favorables à l'acquisition des fondamentaux et au développement des compétences psychosociales ; ainsi, elles contribuent à une poursuite d'études et/ou à une insertion réussie ; au regard des compétences propres aux professeurs de mathématiques physique-chimie, votre contribution à ces options est primordiale pour aborder des thèmes comme la sensibilisation aux enjeux liés au changement climatique, le codage, la robotique, la création numérique, l'intelligence artificielle, l'éducation aux médias...
- la mise en œuvre de la mesure 4 qui organise l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève (poursuite d'études ou insertion professionnelle) ; des éléments de cadrage concernant plus particulièrement le parcours de préparation à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur sont proposés en annexe ;
- la généralisation de la mesure 5 qui crée notamment en première année de BTS un parcours de consolidation ; ce dernier sera proposé aux bacheliers professionnels identifiés par les équipes pédagogiques comme étant en risque d'échec ou de décrochage.

La mise en œuvre de la mesure 4 modifie le calendrier des examens à partir de la session 2025. Le calendrier des épreuves ponctuelles a été publié au [BO n° 27 du 4 juillet 2024](#). En particulier, les épreuves ponctuelles de mathématiques physique-chimie se dérouleront du lundi 28 avril au vendredi 9 mai 2025. L'oral de présentation du projet de baccalauréat professionnel (qui succède au chef-d'œuvre) aura lieu à compter du 26 juin 2025 pour tous les candidats. Il sera conduit par deux enseignants, l'un d'enseignement général et l'autre de l'enseignement professionnel, réunis en commission d'évaluation. Une circulaire parue au [BO n° 28 du 11 juillet 2024](#) présente les modalités de réalisation du projet et ses modalités d'évaluation à l'examen.

En ce qui concerne la formation continue, il est urgent de procéder à votre « abonnement » sur le site de l'[EAFC](#) pour les formations à candidature individuelle devant se dérouler au premier trimestre ; en effet, la date limite d'inscription est fixée au 20 septembre prochain.

Diverses autres informations et ressources (programmes en vigueur, ressources d'accompagnement de la mise en œuvre des programmes, modalités du Contrôle en Cours de Formation, tests de positionnement, modalité de mise en œuvre des mesures de la réforme du lycée professionnel, formation continue...) qui vous seront utiles au cours de cette année scolaire figurent en annexe de ce courrier.



Comme les années précédentes, certains d'entre vous seront concernés par un rendez-vous de carrière; il s'agit des collègues qui au 31 août 2024 bénéficient :

- pour le 1^{er} rendez-vous de carrière, d'une ancienneté à l'échelon 6 comprise entre 12 et 24 mois;
- pour le 2^e rendez-vous de carrière, d'une ancienneté à l'échelon 8 comprise entre 18 et 30 mois;
- pour le 3^e rendez-vous de carrière, d'une ancienneté à l'échelon 9 comprise entre 12 et 24 mois.

Par ailleurs, des visites d'accompagnement seront réalisées notamment en direction des professeurs en début de carrière, des professeurs hors classe et des professeurs contractuels. Afin que ces visites puissent être véritablement efficaces, il s'agira en particulier d'élaborer un retour réflexif sur la mise en application des conseils donnés lors des inspections antérieures. En ce qui concerne les collègues contractuels, une partie des visites d'accompagnement seront effectuées par Serge ONTENIENTE et Sébastien BERTOLO dans le cadre de leur mission d'inspection.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une excellente année scolaire, riche en satisfactions professionnelles.

Au plaisir de vous rencontrer, avec nos cordiales salutations,

Jean-Pierre NUZZO
jean-pierre.nuzzo@ac-nice.fr

Emmanuel DENISE
emmanuel.denise@ac-nice.fr

ANNEXE 1 : LES PROGRAMMES EN VIGUEUR ET LES RESSOURCES D'ACCOMPAGNEMENT



En mathématiques

Les programmes

- [Les programmes du cycle 4 \(troisième prépa-métier\)](#)
- [CAP et rattachement des spécialités de CAP aux groupements](#)
- [Seconde professionnelle](#)
- [Première professionnelle](#)
- [Terminale professionnelle](#)
- [Liste des groupements en mathématiques et physique-chimie par spécialité de baccalauréat professionnel](#)
- [Brevet des métiers d'art](#)
- [Brevet professionnel](#)

Les ressources d'accompagnement

- [Mise en œuvre du programme au cycle 4](#)
- [Automatismes \(CAP et Bac. Pro.\)](#)
- [Vocabulaire ensembliste et logique \(Bac. Pro.\)](#)
- [Algorithmique et programmation \(Bac. Pro.\)](#)

Activités pour la classe de seconde

- [Chute d'un objet](#)
- [La plus grande boîte](#)
- [Le pont Golden Gate et Annexe](#)
- [Gains au loto et Annexe](#)
- [Segment aléatoire et Annexe](#)
- [Pour économiser l'eau et Annexe](#)



Activités pour la classe de première

- [Le circuit de BMX et Annexe](#)
- [Pince de levage](#)
- [Insécurité routière et Annexe](#)
- [Glace en Arctique et température globale de la Terre et Annexe](#)
- [Protocole de Kyoto et Annexe](#)
- [Mettre des gants](#)

Ressources ÉDUCFI

Les ressources suivantes sont issues de la page [Éducation économique, budgétaire et financière:](#)

- [Consommation raisonnée \(Baccalauréat professionnel\)](#)
- [Consommation raisonnée \(CAP\)](#)



En physique-chimie

Les programmes

- 3^e Prépa-Métiers : [ce référentiel de formation — qui réunit les sciences de la vie et de la Terre, la physique-chimie et la technologie — s’appuie sur les programmes d’enseignement du cycle 4. Il vise à prendre en compte les spécificités du parcours des élèves de cycle 4 qui se présentent à la série professionnelle du diplôme national du brevet.](#)
- [CAP](#)
- [Seconde professionnelle](#)
- [Première professionnelle](#)
- [Terminale professionnelle](#)
- [Liste des groupements en mathématiques et physique-chimie par spécialité de baccalauréat professionnel](#)
- [Brevet des métiers d’art](#)
- [Brevet professionnel](#)

Les ressources d’accompagnement

[Évolution des programmes de physique-chimie des classes préparant au baccalauréat professionnel avec la transformation de la voie professionnelle](#)

En classe de seconde et de CAP

- [Variabilité de la mesure : télémètre d’un robot \(seconde\)](#)
- [Déploiement automatique de stores \(CAP\)](#)
- [Déploiement automatique de stores \(seconde\)](#)
- [Allumage automatique des phares \(seconde\)](#)
- [Étude d’un capteur photographique \(seconde\)](#)



En classe de première

- [L'essentiel sur la combustion des hydrocarbures](#)
- [Exploitation d'une échelle de teinte par photométrie](#)
- [Mesure de pression: application à la loi de Boyle-Mariotte - annexe](#)

Automatisme en cycle terminal

- [Présentation des ressources - Utilisation des QCM en voie professionnelle](#)
- [QCM traitant d'un thème de chimie](#)
- [QCM traitant de thèmes de mécanique](#)
- [QCM traitant du thème mesures et incertitudes](#)
- [QCM traitant de thèmes sur les signaux](#)



ANNEXE 2 : MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE 2

L'intention de la mesure 2 est présentée dans la [fiche](#), enseigner en groupes à effectifs réduits en mathématiques et en français ; cette fiche répond aux questions liées à sa mise en place.

Les séances à effectifs réduits permettent de constituer des groupes hétérogènes ou homogènes selon les besoins. Il s'agit de conserver le même objectif d'apprentissage dans les deux groupes de la classe et d'adapter la situation de formation. Les deux groupes peuvent être d'effectifs très différents. Cette organisation flexible en termes de composition des groupes, qui sont amenés à évoluer en cours d'année, exige de ne pas perdre de vue le fil annuel de la progression adossée aux objectifs des programmes.

La visioconférence proposée le 13 juin 2024 a permis d'aborder avec vous la manière de constituer les groupes, la façon d'adapter les activités pédagogiques et les gestes professionnels pour tirer pleinement parti de cette mesure, l'alternance la plus adaptée entre les temps en classe entière et ceux en groupes, l'utilisation de Pronote... (Le mot de passe pour ouvrir la page est « Mesure@2 ».)

<https://www.pedagogie.ac-nice.fr/plpms/generalisation-de-la-mesure-2-permettre-des-enseignements-aux-savoirs-fondamentaux-en-classes-reduites/>

Des ressources d'accompagnement de la mise en œuvre de la mesure 2 ont été publiées par la DGESCO à l'adresse : <https://eduscol.education.fr/4023/les-savoirs-fondamentaux-au-lycee-professionnel>

Deux autres ressources, dont le document essentiel décrivant les stratégies didactiques, ne devraient plus tarder à être mises en ligne.

Pour information, voici la liste des documents disponibles à ce jour :

Ressources transversales :

- « [Enseigner le français et les mathématiques en groupes à effectif réduit](#) »
- Quelle stratégie didactique pour enseigner les mathématiques et le français en groupes à effectifs réduits ? (à venir)
- Proposition d'outils d'évaluation des progrès (à venir)
- [La démarche Qualéduc pour enseigner en effectif réduit](#)

Ressources en mathématiques :

- [Exploiter pleinement les temps de travail en groupe réduit pour aider chaque élève à développer les compétences travaillées en mathématiques](#)
- Les fonctions en seconde : [séquence complète sur les fonctions affines](#) ; [tutorer et coopérer](#)
- Les équations en seconde : [manipuler en mathématiques](#) ; [résolution d'équations du premier degré une inconnue](#)
- Les équations et fonction linéaire en CAP : [fonction linéaire et résolution d'équation](#) ; [l'équation et son inconnue](#)



ANNEXE 3 : MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE 4

La classe de terminale de baccalauréat professionnel est réorganisée à compter de la rentrée scolaire 2024 sur le fondement de l'arrêté du 22 janvier 2024 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel. L'arrêté modifie par ailleurs la grille horaire de l'ensemble du cursus pour les élèves sous statut scolaire des établissements publics et privés sous contrat. Le Bulletin officiel n° 11 du 14 mars 2024 présente le cadre de la mise en œuvre de la mesure 4 : <https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo11/MENE2404141N>

L'objectif de cette mesure est de :

- renforcer l'employabilité de ceux qui souhaitent s'insérer directement après le baccalauréat, et ainsi améliorer les taux d'accès à l'emploi post-diplomation ;
- mieux préparer ceux qui souhaitent poursuivre leurs études et améliorer leur réussite.

Afin d'atteindre ces objectifs, un parcours différencié de 6 semaines (module de préparation à l'insertion professionnelle ou module de préparation à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur) est proposé aux élèves en fin d'année scolaire de terminale professionnelle.

En début de classe de terminale, un bilan doit être réalisé afin de faire le point sur le projet de l'élève, ses motivations, ses compétences disciplinaires, mais aussi transversales. Ainsi, en fonction des écarts entre les compétences acquises par l'élève et celles nécessaires pour mener à bien son projet, l'équipe pédagogique formule des préconisations tant sur le choix du module que sur les points qui seront à travailler par l'élève. La décision finale du choix de module appartient à l'élève et à sa famille.

Le choix du module ne rend pas le projet post-baccalauréat irréversible : les élèves pourront choisir de candidater à des formations, notamment via Parcoursup, parallèlement à une préparation à leur insertion professionnelle. À l'inverse, ils pourront se tourner vers une insertion professionnelle immédiate même s'ils ont choisi le module de préparation à la poursuite d'études. L'élève peut, en cours d'année, décider de changer de module, en fonction de l'évolution de son projet. Il est important de souligner que la distinction entre l'insertion professionnelle et la poursuite d'études est parfois ténue, par exemple dans le cadre d'un projet de formation post-baccalauréat en apprentissage.

La différenciation des parcours à la fin de la classe de terminale vient tout à la fois parachever les démarches qui seront initiées depuis la classe de seconde et ouvrir des perspectives à l'élève quant à la suite de son parcours. L'accompagnement des élèves au choix du parcours est essentiel. Il pourra notamment être effectué dans le cadre du soutien au parcours qui succède à l'accompagnement renforcé.

Une foire aux questions apporte diverses réponses concernant la mise en œuvre de la réorganisation de l'année de terminale et du cursus de préparation au baccalauréat professionnel. Elle est téléchargeable à l'adresse :

<https://eduscol.education.fr/document/56265/download>



Le parcours de préparation à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur

Préparer les élèves à la poursuite d'études est un travail qui s'inscrit dans un processus long, qui commence bien avant la fin de la classe de terminale.

Proposer à l'élève un emploi du temps différent de la première période dédiée à la préparation au diplôme, permet de plonger les futurs étudiants dans un processus actif d'orientation associant démarche de projet, renforcements disciplinaires ciblés, prise d'autonomie et découverte de l'enseignement supérieur.

La grille horaire présentée ci-dessous est indicative et peut être adaptée au projet de classe et aux besoins repérés chez les élèves par l'équipe pédagogique.

Enseignements	Volume horaire indicatif	
	Parcours différencié	Hebdomadaire
Enseignements professionnels et économie-gestion ou économie-droit	60 heures	10 heures
Enseignements généraux	60 heures	10 heures
Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique (EMC)	18 heures	3 heures
Mathématiques/physique-chimie	18 heures	3 heures
Langue vivante A/B	12 heures	2 heures
Éducation physique et sportive (EPS)	12 heures	2 heures
Autre(s) enseignement(s) selon le choix de l'établissement	30 heures	5 heures
Travail personnel de l'élève	30 heures	5 heures
TOTAL DES HEURES	180 heures	30 heures

Les enseignements listés ci-avant contribuent à l'ensemble des attendus du parcours en termes de consolidation et de renforcement disciplinaire et méthodologique ainsi qu'au développement de compétences psychosociales, selon des dispositions pédagogiques adaptées mobilisant la pédagogie de projet, telles que : la co-intervention, des ateliers, du mentorat, des visites d'établissements, etc.



Par principe, les enseignants d'une classe assurent les enseignements pour leur classe, mais une organisation plus transversale, pour plusieurs classes à l'échelle de l'établissement, est envisageable en fonction des projets et des effectifs concernés par ce parcours.

En ce qui concerne les mathématiques physique-chimie, on pourra plus particulièrement travailler l'autonomie et la rapidité :

- dans le calcul, qu'il soit numérique ou littéral, notamment en ce qui concerne les ordres de grandeur et la manipulation d'expressions comportant des majuscules, des minuscules, des indices, des lettres grecques... ;
- dans la lecture graphique dans le plan et l'espace ;
- dans la modélisation d'une situation ou plus généralement pour s'engager dans un processus d'abstraction ;
- dans le tracé à main levée ainsi qu'aux instruments (règle, équerre, rapporteur, compas, clavier/souris) ;
- dans la prise de note, la production ou la restitution d'un travail.

Pour une poursuite d'études en BTS, des contenus de mathématiques ont été identifiés. Ils doivent bien entendu être adaptés à la spécialité de BTS visée par les élèves.

- Dans le prolongement du programme de la classe de terminale, on travaillera par exemple les automatismes liés au calcul fractionnaire, à la transformation d'expressions en particulier par factorisation, à la dérivation d'une fonction polynomiale de degré inférieur ou égal à 3, au calcul de pourcentages et de coefficients multiplicateurs, à la détermination graphique ou numérique de l'image ou de l'antécédent d'un nombre par une fonction, à la recherche du signe d'une expression, à la lecture graphique de l'ordonnée à l'origine et du coefficient directeur d'une droite, aux notions d'élément d'un ensemble, de sous-ensemble et à l'utilisation des symboles $\in$, $\subset$, $\cap$, $\cup$, ainsi qu'à la notation des ensembles de nombres et des intervalles.
- En complément du programme de la classe de terminale, on pourra aborder les modules du programme complémentaire de mathématiques (calcul intégral, fonctions logarithme népérien et exponentielle, nombres complexes, produit scalaire de deux vecteurs du plan rapporté à un repère orthonormé) ainsi que quelques notions nouvelles, par exemple : fonction racine carrée, variable aléatoire, loi binomiale présentée sans formalisme à l'aide d'un arbre en se limitant à un nombre d'expériences réalisées inférieur ou égal à 3, espérance, dérivée de fonctions composées.



ANNEXE 4 : LE CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION EN CAP

	Durée totale	Note	Période	Programme
Situation de mathématiques	Durée : 45 min	Sur 12	Au cours de la Tle.	Arrêté du 3-4-2019
Situation de physique-chimie	Durée : 45 min	Sur 8	Au cours de la Tle.	Arrêté du 3-4-2019

Les modalités du Contrôle en Cours de Formation sont définies par l'[arrêté du 30-08-2019](#). L'épreuve de mathématiques et physique-chimie comporte deux situations :

- Une **situation en mathématiques** de 45 minutes notée sur 12 points comportant 1 ou 2 exercices. Un exercice au moins comporte une ou deux questions dont la résolution se fait devant l'examineur à l'aide d'outils numériques. L'utilisation des outils numériques permet d'évaluer les capacités à expérimenter, à utiliser une simulation, à mettre en œuvre des algorithmes, à émettre des conjectures/hypothèses ou à contrôler leur vraisemblance.
- Une **situation de physique-chimie** de 45 minutes notée sur 8 points reposant sur un sujet expérimental.

Pour ces deux situations, les examinateurs utilisent la [grille nationale d'évaluation](#) publiée dans l'arrêté du 30 août 2019.

En mathématiques, le [rattachement des spécialités de CAP aux groupements](#) est téléchargeable sur Éduscol.

En physique-chimie, le programme est identique pour l'ensemble des spécialités.



ANNEXE 5 : LE CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION EN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

	Note	Situations	Période	Programmes
Sous-épreuve de mathématiques	Sur 20	1 ^{re} situation sur 10 45 min environ	Deuxième semestre de l'année de 1 ^{re} ou premier semestre de l'année de Tle ¹	Programme de 1^{re} (arrêté du 3 avril 2019) ²
		2 ^e situation sur 10 45 min environ	Deuxième semestre de l'année de Tle	Programmes de 1^{re} (arrêté du 3 avril 2019) et de Tle (arrêté du 3 février 2020) ²
Sous-épreuve de physique-chimie	Sur 20	1 ^{re} situation sur 10 60 min maximum	Deuxième semestre de l'année de 1 ^{re} ou premier semestre de l'année de Tle ¹	Programme de 1^{re} (arrêté du 3 avril 2019) ²
		2 ^e situation sur 10 60 min maximum	Deuxième semestre de l'année de Tle	Programmes de 1^{re} (arrêté du 3 avril 2019) et de Tle (arrêté du 3 février 2020) ²

¹ La première situation d'évaluation, qui s'appuie sur le programme de 1^{re}, sera préférentiellement réalisée au cours du deuxième semestre de l'année de 1^{re} si le candidat est considéré comme prêt à être évalué. Cela permettra de répartir le temps consacré à l'évaluation certificative et d'harmoniser les pratiques académiques.

² Le rattachement des spécialités de Bac. Pro. aux groupements figurant dans ces programmes est téléchargeable sur [Éduscol](#).

Les modalités du Contrôle en Cours de Formation sont définies par l'[arrêté du 17 juin 2020](#).

Sous-épreuve de mathématiques : coefficients 1 ou 1,5 ou 2 en fonction des spécialités

Les outils numériques peuvent être utilisés dans tous les exercices.

Pour chacune des 2 situations, un exercice au moins comporte une ou deux questions dont la résolution se fait en présence de l'examineur. Ces questions nécessitent l'utilisation d'outils numériques par les candidats et permettent d'évaluer les capacités à expérimenter, à utiliser une simulation, à mettre en œuvre des algorithmes, à émettre des conjectures ou contrôler leur vraisemblance. La présentation de la résolution de cette (ou ces) question(s) se fait en présence de l'examineur lors d'un appel. Le candidat porte ensuite par écrit les résultats obtenus, des observations ou des commentaires.

Sous-épreuve de physique-chimie (pour les spécialités de Bac Pro. concernées par cet enseignement) : coefficients 1,5 ou 2 en fonction des spécialités.

Les 2 situations d'évaluation s'appuient chacune sur une ou deux activités expérimentales composées d'une ou plusieurs expériences dont certaines peuvent être assistées par ordinateur.

Pour ces deux sous-épreuves, les examinateurs utilisent la [grille nationale d'évaluation](#) publiée dans la note de service du 22 juin 2021 pour établir la proposition de note du candidat.



ANNEXE 6 : LE CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION EN BMA

Les candidats ayant préparé le brevet des métiers d'art par la voie scolaire dans des établissements d'enseignement public ou des établissements d'enseignement privés sous contrat, par l'apprentissage, dans des centres de formation d'apprentis habilités, ou dans le cadre de la formation professionnelle continue dans un établissement public sont évalués par **contrôle en cours de formation** pour l'épreuve de mathématiques et de physique-chimie.

Les autres candidats sont évalués sous forme ponctuelle pour l'épreuve de mathématiques et de physique-chimie.

En mathématiques et en physique-chimie, la première situation d'évaluation du CCF se déroule au cours du 2^e semestre de la 1^{re} année de formation et l'autre au cours du 2^e semestre de la 2^e année pour le BMA en 2 ans.

[Les programmes et la définition des épreuves des enseignements de mathématiques et de physique-chimie ont été publiés au BOEN n°28 du 15 juillet 2021.](#)

ANNEXE 7 : LA DÉFINITION DES ÉPREUVES OU DES SOUS-ÉPREUVE DE MATHÉMATIQUES ET DE PHYSIQUE-CHIMIE EN BREVET PROFESSIONNEL

La définition de l'épreuve de physique chimie au brevet professionnel a été publiée au [JO du 16 octobre 2021](#). Celle de l'épreuve de mathématiques a été publiée au [JO du 18 mai 2023](#).



ANNEXE 8 : LES TESTS DE POSITIONNEMENT

Comme les années précédentes, les élèves qui entrent en seconde générale et technologique ou professionnelle ou en première année de CAP passent en début d'année des tests de positionnement en français et en mathématiques. Ils permettent d'identifier les acquis et les besoins de chaque élève en vue de leur proposer un accompagnement personnalisé adapté et de remédier à leurs difficultés éventuelles.

En CAP (40 min)

À compter de cette rentrée, le test de CAP en numératie est rendu adaptatif. Les élèves obtenant au moins 19 bonnes réponses aux items de résolution de problème sur les 26 attendus sont orientés vers la partie automatismes du test de positionnement de seconde professionnelle. Les autres sont orientés vers la partie automatismes du test de positionnement de début de CAP. [Une présentation des exercices et compétences évaluées en numératie en CAP est accessible en ligne.](#)

En Bac. Pro. (50 min)

La première partie du test de positionnement en mathématiques comprend 18 exercices constituant le « test spécifique » d'automatismes.

La seconde partie du test de positionnement de seconde est dorénavant structurée autour de trois domaines : « Nombres et calculs », « Organisation et gestion de données, fonctions » et « Espace et géométrie ». Elle ne repose pas sur un dispositif adaptatif en fonction des réussites aux premiers items d'orientation.

Deux seuils de réussite permettent de définir trois groupes de maîtrise (groupe « à besoins », groupe « fragile », groupe « satisfaisant »). Par ailleurs, si l'élève n'a pas eu le temps de finir le test, les domaines avec trop peu de réponses ne seront pas évalués et la mention « pas d'évaluation possible : trop peu de réponses » apparaît dans la restitution individuelle. [Une présentation des exercices et compétences évaluées en mathématiques en seconde est accessible en ligne.](#)

Outils de positionnement à mi-parcours pour mesurer les progrès

Des outils de positionnement dans 4 domaines mathématiques « expressions algébriques », « géométrie », « nombres et calculs » et « organisation et gestion de données » sont proposés sur [Eduscol](#) aux professeurs des classes de 4^e, 3^e, de 2^{de} générale et technologique et de 2^{de} professionnelle.

Ils sont organisés en 4 séquences d'une vingtaine de minutes et réunissent des exercices courts issus des différents standards nationaux et internationaux de manière à offrir des outils de mesure rapides qui permettront d'identifier les priorités de remédiation avec les élèves.

Par séquence, sous forme de questionnaire, les fiches « élève » proposent une dizaine d'exercices de nature différente, du QCM à l'activité de recherche. Les fiches « professeur » permettent l'analyse des résultats, fournissent des indicateurs de réussite et des pistes pour aider à identifier les distracteurs.



ANNEXE 9 : LES VOLUMES HORAIRES DE RÉFÉRENCE

3^e « prépa-métiers »

3 ^e « prépa-métiers »	Horaires hebdomadaires
Mathématiques	4 heures 30 dont 1 heure de consolidation*
Enseignement de sciences et technologie	3 heures

(*) L'heure de consolidation représente une dotation enseignant de 2 heures

En CAP

Volume horaire de référence* correspondant à une durée de 55 semaines d'enseignement, 14 semaines de PFMP et 3 semaines d'examen

	Première année			Deuxième année			Total sur 2 ans
	Total	Dont en classe entière	Dont en groupe à effectif réduit (a)	Total	Dont en classe entière	Dont en groupe à effectif réduit (a)	
Enseignements professionnels	551			494			1 045
Enseignement professionnel	333,5	58	275,5	312	52	260	645,5
Enseignement professionnel et français en co-intervention (b)	43,5	43,5	0	39	39	0	82,5
Enseignement professionnel et mathématiques en co-intervention (b)	43,5	43,5	0	39	39	0	82,5
Réalisation d'un chef d'œuvre (c)	87			78			165
Prévention-santé-environnement	43,5	0	43,5	26	0	26	69,5
Enseignements généraux	246,5			221			467,5
Français, histoire-géographie	43,5	14,5	29	39	13	26	82,5
Enseignement moral et civique	14,5	0	14,5	13	0	13	27,5
Mathématiques - Physique-chimie	43,5	14,5	29	39	13	26	82,5
Langue vivante	43,5	14,5	29	39	13	26	82,5
Arts appliqués et culture artistique	29	14,5	14,5	26	13	13	55
Éducation physique et sportive	72,5	72,5	0	65	65	0	137,5
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101,5	43,5 (d)	58	91	39	52	192,5
Total	899			806			1705
Période de formation en milieu professionnel	6 à 7 semaines			6 à 7 semaines			12 à 14 semaines

(a) : Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur lorsque le seuil d'effectifs est atteint.

(b) : La dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève.

(c) : Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil.

(d) : Dédoublements possibles en fonction des besoins des élèves.

*Volume horaire élève identique quelle que soit la spécialité (1 705 h).

En ce qui concerne les volumes horaires de mathématiques physique-chimie (43,5 h en première et 39 h en terminale), la moitié de ces volumes est consacrée à l'enseignement du programme de mathématiques, l'autre moitié à celui du programme de physique-chimie



En Baccalauréat Professionnel

Les volumes horaires annuels sont fixés par l'[arrêté du 22 janvier 2024](#) modifiant l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel.

	Seconde		Première		Terminale bloc commun	
	Volume annuel	Volume hebdomadaire moyen indicatif pour 6 semaines de PFMP	Volume annuel	Volume hebdomadaire moyen indicatif pour 8 semaines de PFMP	Volume annuel	Volume hebdomadaire moyen indicatif pour 6 semaines de PFMP
Mathématiques	60 h	2 h	56 h	2 h	55 h	2,5 h
Physique-chimie	45 h	1,5 h	42 h	1,5	33 h	1,5 h
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention	15 h	0,5 h	14 h	0,5 h	/	/

(Sur le cycle : 80 semaines d'enseignement, 20 semaines de PFMP, 2 semaines d'examen, 6 semaines personnalisées en terminale ; une année scolaire comporte 36 semaines.)

Focus sur l'année de terminale

Un nouveau calendrier scinde l'année de terminale en deux blocs :

- un bloc commun pour traiter le programme de septembre à mai de 22 semaines de cours, 6 semaines de PFMP et 2 semaines d'examen ;
- un bloc personnalisé de 6 semaines de mai à début juillet qui sera consacré à une PFMP pour préparer une insertion professionnelle ou à des cours d'enseignements généraux et professionnels adaptés pour préparer une poursuite d'études en fonction du projet de l'élève ; les élèves qui choisiront la poursuite d'études bénéficieront de 30 heures par semaine qui seront réparties en fonction du projet d'orientation.

Soutien au parcours

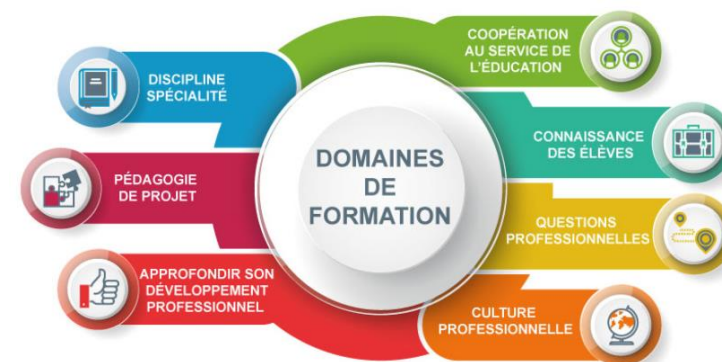
L'accompagnement renforcé est remplacé par « le soutien au parcours » ; il s'adresse à tous les élèves selon leurs besoins afin de les accompagner dans leur parcours de choix et d'orientation. L'horaire hebdomadaire moyen indicatif est d'une heure.



ANNEXE 10 : LE PROGRAMME ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE

Depuis deux ans, l'école académique de la formation (EAFC) met en œuvre la formation continue. L'objectif est la participation de chacun à la construction de son parcours de formation. Pour ce faire, l'EAFC propose un outil d'abonnement aux modules proposés qui est accessible sur son site. L'offre en candidature individuelle reste sensiblement identique en mathématiques physique-chimie ; elle s'organise autour de deux parcours de formation qui ont été élaborés avec le groupe de formateurs académiques :

- agir sur la motivation des élèves,
- pédagogie et didactique des mathématiques-sciences.



Ces deux parcours sont constitués de modules complémentaires, mais qui peuvent être suivis de manière indépendante.

Bien entendu, d'autres formations sur des thèmes transversaux sont proposées et peuvent répondre à vos besoins. D'un point de vue organisationnel, il s'agira de veiller à ce que la continuité pédagogique soit assurée le plus possible lors des départs en stage. Pour respecter cet objectif, il a fallu repenser les modalités des différentes actions de formation. Augmenter le nombre de sessions afin de permettre à chacun de s'inscrire sur des moments libres de son emploi du temps, privilégier les stages d'établissement permettant une réorganisation interne des emplois du temps, mobiliser des remplacements de courte durée dans le cadre du Pacte, proposer des formations sur des temps élargis (mercredi après-midi, visioconférence en fin de journée, vacances scolaires...); des efforts financiers, à destination des stagiaires de la formation continue et des formateurs, sont consentis pour accompagner ces changements et permettre que certaines formations se déroulent pendant les vacances scolaires.

Pour les sessions à candidature individuelle qui sont proposées pour le premier trimestre, plus aucune inscription ne sera possible à partir du 20/09/2024.

Les informations relatives à la formation continue et aux procédures d'inscriptions sont en ligne ici :

<https://www.ac-nice.fr/cycle-enseignement-education-orientation-second-degre-122502>



ANNEXE 11 : LA RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS

Emmanuel DENISE emmanuel.denise@ac-nice.fr	Établissements du Var et lycée professionnel Auguste Escoffier de Cagnes-sur-Mer
Jean-Pierre NUZZO jean-pierre.nuzzo@ac-nice.fr	Établissements des Alpes-Maritimes excepté le lycée professionnel Auguste Escoffier de Cagnes-sur-Mer